

HORIZONS

Votation du 9 février: la Suisse sauve l'essentiel. Pour l'instant

Depuis l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse», la Suisse est parvenue à assurer une participation partielle aux programmes de recherche et d'échange européens. Du moins jusqu'en 2017

Les deux conséquences principales de l'acceptation de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse» du 9 février 2014 sont la suspension du processus de ratification de l'accord bilatéral sur la recherche, qui était à bout touchant, et les restrictions de la participation des hautes écoles suisses au programme Erasmus+. Toutefois, grâce à la réactivité du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), les dégâts ont pu être limités.

LA RECHERCHE

«Durant cette année 2014, nous avons remarqué une diminution d'un tiers des participations genevoises aux appels individuels des bourses ERC», précise Laure Ognois, directrice du Service recherche de l'UNIGE. En effet, suite à la votation, l'Union européenne s'est opposée à la participation de la Suisse à l'ensemble d'Horizon 2020 (H2020), le programme de recherche et d'innovation

européen disposant d'un fonds de 80 milliards d'euros pour les années 2014 à 2020. Afin de combler ce manque, le FNS a mis en place une solution de remplacement pour les bourses individuelles de l'ERC. Puis, en septembre 2014, un accord avec l'UE a été signé pour que les chercheurs suisses puissent à nouveau participer pleinement à l'appel à candidatures individuelles de l'ensemble des ERC et cela jusqu'à la fin 2016.

Pour les autres appels H2020, la Suisse garde le statut de pays tiers. Les chercheurs suisses peuvent participer à des projets collaboratifs européens, mais sans possibilité d'en obtenir la coordination, ni le financement. Dès lors, le Conseil fédéral a arrêté des mesures transitoires permettant au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri) de les financer.

Aujourd'hui, il est impossible de mesurer le nombre d'abandons de candidats



Affiche des opposants à l'initiative adoptée le 9 février 2014. Image: DR

étrangers à des postes clés de la recherche en Suisse, ni leur impact sur le long terme.

LES RISQUES À VENIR

Dès 2017, deux scénarios doivent être envisagés: soit la Suisse est à nouveau pleinement associée à Horizon 2020, soit elle a le statut de pays tiers pour l'ensemble

du programme. Le scénario dépendra de la reconduction de la libre circulation des personnes en Suisse et de son extension à la Croatie.

MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Depuis le 9 février, la Suisse participe au programme Erasmus+ comme pays partenaire, c'est-à-dire de manière limi-

tée. Une baisse de la mobilité vers la Suisse durant l'année a pu être remarquée. Cependant, elle tend à se normaliser depuis la mise en place de mesures compensatoires, sous forme d'un programme parallèle, par la Confédération. Le Swiss-European Mobility Programme (SEMP) offre des conditions proches d'Erasmus+. Cette solution transitoire donne la possibilité aux étudiants, au corps professoral ainsi qu'au personnel administratif d'effectuer des séjours de mobilité en Europe. Elle permet également aux institutions de niveau de formation tertiaire de participer à des projets de coopération.

Concernant les échanges vers les pays européens, grâce aux mesures compensatoires, il n'y a, a priori, pas eu d'effets négatifs sur la mobilité. Les chiffres 2015 restent toutefois provisoires. ■

| POUR EN SAVOIR PLUS |
www.h2020.ch

UNI-CITÉ

Les dialectes suisses-allemands sous la loupe

Vous avez toujours voulu savoir de quelle région provenaient les Suisses alémaniques que vous côtoyez à l'occasion. C'est aujourd'hui possible grâce à l'application VoiceÄpp développée par les Universités de Genève et Zurich

«Vous reconnaissez la voix de vos proches, car chaque empreinte vocale a ses propres spécificités», explique Jean-Philippe Goldman, collaborateur scientifique au Département de linguistique de la Faculté des lettres. Ce dernier a travaillé en collaboration avec des linguistes de l'Université de Zurich pour créer une application mobile, nommée «VoiceÄpp», qui peut analyser la voix de l'utilisateur et deviner son lieu d'origine grâce à la reconnaissance des dialectes en *schwyzerdütsch*.

Disponible depuis le 5 janvier sur iPhone et An-



Carte linguistique du mot Geiss. Image: DR

droid, l'application a déjà atteint le Top 10 suisse avec plus de 17 000 téléchargements.

Les chercheurs ont travaillé sur une base de données vocales créée grâce à une première application, «Dialäkt Äpp». Cette dernière a permis d'enregistrer les voix d'un très grand nombre d'utilisateurs. Un programme de reconnaissance vocale a ensuite été modifié pour permettre l'identification géographique des dialectes.

La reconnaissance des idiomes n'est qu'une des trois fonctionnalités de l'application, qui permet aussi d'enregistrer sa voix et d'en comparer la hauteur et la vitesse à celles des autres utilisateurs. ■

| POUR EN SAVOIR PLUS |

www.voiceapp.ch

Application disponible sur App Store et Google Play